



MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT D'EVALUATION DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRENARIAT ET DE LA CREATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES ET PROPOSITION D'UN MECANISME DE FINANCEMENT**

Dans l'ensemble, l'étude constitue un document de plaidoyer pour la prise de décision en ce qui concerne les options et/ou schémas et dispositif de financement adéquats à l'auto-emploi des jeunes et des femmes.

Dans ce sens, nous avons remarqué que les objectifs visés sont atteints en termes de résultats et la méthodologie est très claire.

Par contre, le titre de l'étude est biaisé car la nouvelle initiative va concerner aussi bien les jeunes que les femmes et mieux, parmi les expériences citées il y a le fonds de l'entrepreneuriat féminin (exclusivement dédié aux femmes) et le PRP (qui a un important volet sur la cible femme). Ces deux projets sont gérés au sein du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'entrepreneuriat Féminin.

Si l'on se base sur les objectifs de l'étude, le consultant devrait prendre en compte dans sa revue documentaire les programmes tels que : le PLCP/BAD, L'AFDS et le PAREP.

En termes de recommandations, nous proposons :

- L'intégration dans l'organigramme du dispositif institutionnel de gestion, les **dispositifs institutionnel** (plateforme technique opérationnelle inclusive de tous les services déconcentrés) et **communautaire** (masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires « APDC » qui sont les interfaces opérationnels entre lesdits services et les populations).

- La mise en place de trois antennes régionales au lieu de quatre, car il ya trois pôles de concentration à savoir :
  - La zone centre-ouest ;
  - La zone sud du pays ;
  - La zone ouest.
- L'ajout de la production dans l'appui au développement des chaines de valeur dans le secteur rural au profit des femmes car celle ci occupe plusieurs femmes surtout en milieu rural.
- La tutelle technique du programme peut être assurée par le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté pour plusieurs raisons :
- Les expériences capitalisées en matière de pilotage de programme de développement économique et social ;
- Le développement d'un modèle de ciblage géographique, communautaire, catégoriel et d'une stratégie d'autonomisation économique capitalisée au niveau des quartiers et villages ;
- L'existence d'un système de suivi- évaluation informatisé ;
- Les orientations de la lettre n°000688/MEF/DCEF du 25 Janvier 2013 par la quelle le Ministre de l'Economie et des Finances rappelle que le département va bénéficier de la part de la BAD, d'un financement d'un montant de dix huit milliards au profit du projet d'appui à l'emploi des femmes et des jeunes ;
- Le attributions du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin au terme du décret 2012-639 du 04 juillet 2012 qui est chargé entre autres missions de définir et de mettre en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- La cible filles gérée par le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin dans le domaine de la création d'emploi à travers encadrement, la formation et l'insertion dans le circuit productif.

**Fait à Dakar le 23 Avril 2013**

**Mame Khady NDOUR**